

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** **INDAL PERACID 50**
· **UFI:** TNFC-57AS-6S0Y-NSW9

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Désinfectantacide pour l'industrie alimentaire

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:** Tensio
Doornpark 36
9120 Beveren
Belgium
Tel.: +32 3 755 48 74
Fax.: +32 3 755 51 55
e-mail: SDS@tensio.be

· **Service chargé des renseignements:** Service protection de l'environnement: SDS@tensio.be

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
België / Belgique: Antigifcentrum / Centre Antipoison : +32 70 245 245
Nederland: Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum : +31 30 274 88 88
Tensio, Beveren: +32 3 755 48 74

2 Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Org. Perox. G

Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Corr. 1 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Date d'impression : 18.12.2024

Révision: 18.12.2024

Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement**

Danger

· **Mentions de danger**

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:** EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:**

Ne contient pas de composants PBT $\geq 0,1$ % conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

· **vPvB:**

Ne contient pas de composants vPvB $\geq 0,1$ % conformément à l'annexe XIII de REACH

Date d'impression : 18.12.2024

Révision: 18.12.2024

Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 2)

3 Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées ci-dessous et d'additifs non classés.

· Composants dangereux:

CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0 Reg.nr.: 01-2119485845-22-XXXX	peroxyde d'hydrogène en solution ⚠ Ox. Liq. 1, H271; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332 Limites de concentration spécifiques: Ox. Liq. 1;H271: C ≥ 70 % Ox. Liq. 2; H272: 50 % ≤ C < 70 % Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 70 % Skin Corr. 1B; H314: 50 % ≤ C < 70 % Skin Irrit. 2; H315: 35 % ≤ C < 50 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 8 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 8 % STOT SE 3; H335: C ≥ 35 %	≥20–≤30%
CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7	acide acétique ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H312 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A;H314: C ≥ 90 % Skin Corr. 1B; H314: 25 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	≥5–≤10%
CAS: 79-21-0 EINECS: 201-186-8	acide peracétique ⚠ Flam. Liq. 3, H226; Org. Perox. D, H242; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3;H335: C ≥ 1 %	≥5–≤10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Remarques générales:** Autoprotection du secouriste d'urgence.
 Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
 Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
 Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.

(suite page 4)

Date d'impression : 18.12.2024

Révision: 18.12.2024

Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 3)

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.*
- **Après inhalation:**
*Veiller à l'apport d'air frais.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.*
 - **Après contact avec la peau:**
*En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.*
 - **Après contact avec les yeux:**
*Protéger l'oeil intact.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.*
 - **Après ingestion:**
*Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir.
Consulter immédiatement un médecin.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.*
 - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
*Perte de connaissance
Toux
Contact avec la peau : brûlures, douleur, rougeur.
Contact avec les yeux : lésions, irritations, douleur, larmoiement, rougeur.
Inhalation : malaise, vertiges
Ingestion : brûlures, irritation, douleur.*
 - **Risques**
Risque d'oedème pulmonaire.
 - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
*En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.
Traiter de façon symptomatique. Une douche oculaire est recommandée dans la zone de travail immédiate.*

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 5)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 4)

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxygène (O₂)

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Equipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de protection respiratoire.

· **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

Porter un vêtement personnel de protection.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 6)

Date d'impression : 18.12.2024

Révision: 18.12.2024

Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 5)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas fermer les récipients de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz.*

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Prévoir la ventilation des emballages.

Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

Ne pas conserver avec des métaux.

Ne pas stocker avec les matières inflammables.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution (≥25–<35%)

VL (Belgique) | Valeur à long terme: 1,4 mg/m³, 1 ppm

(suite page 7)

Date d'impression : 18.12.2024

Révision: 18.12.2024

Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 6)

CAS: 64-19-7 acide acétique (10%)	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 38 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m ³ , 10 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 50 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m ³ , 10 ppm
CAS: 79-21-0 acide peracétique (≥5- <10%)	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 1,24 mg/m ³ , 0,4 ppm vapeur et aérosol
CAS: 7664-93-9 acide sulfurique (≤2,5%)	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,2 mg/m ³ C;brume
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 0,05 mg/m ³

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques**

appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de**

protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Filter provisoire:

Filter A2B2E2K1P2

Filter B

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Gants en néoprène

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

(suite page 8)

Date d'impression : 18.12.2024

Révision: 18.12.2024

Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 7)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,19$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**

Protection du visage



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**

Utiliser une tenue de protection.

Bottes

Vêtement de protection résistant aux acides

9 Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Translucide

· **Odeur:**

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé.

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Point d'éclair**

> 60 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH à 20 °C**

<1

· **Viscosité:**

· **Viscosité cinématique à 20 °C**

~1 mm²/s

· **Dynamique:**

Non déterminé.

· **Solubilité**

· **l'eau:**

Entièrement miscible

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur:**

Non déterminé.

(suite page 9)

Date d'impression : 18.12.2024

Révision: 18.12.2024

Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 8)

- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C:** 1,12 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.

- **9.2 Autres informations**
- **Aspect:**
- **Forme:** Liquide
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- **Changement d'état**
- **Taux d'évaporation:** Non déterminé.

- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** Peut être corrosif pour les métaux.
- **Explosibles désensibilisés** néant

10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Éviter le contact avec les agents réducteurs. Acide fort : réaction violente (dégagement de chaleur) après contact avec des produits alcalins.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans le chapitre 7.

(suite page 10)

Date d'impression : 18.12.2024

Révision: 18.12.2024

Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 9)

- **Décomposition thermique/ conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 - Réactions au contact des agents de réduction.
 - Réactions au contact de matières inflammables.
 - Réactions au contact de certains métaux.
 - Réactions aux métaux légers.
 - Réactions aux matières organiques.
 - En tant qu'agent d'oxydation, corrode les matières organiques comme le bois, le papier, les graisses.
- **10.4 Conditions à éviter** Températures élevées et la lumière solaire directe
- **10.5 Matières incompatibles:** Métaux des matières combustibles
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Oxygène

11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Oral	LD50	1.190 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>6.500 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/ 4h	2 mg/l (rat)

CAS: 64-19-7 acide acétique

Oral	LD50	3.310 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.060 mg/kg (lapin)

CAS: 79-21-0 acide peracétique

Oral	LD50	100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/ 4h	3 mg/l /4h (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/ irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 11)

Date d'impression : 18.12.2024

Révision: 18.12.2024

Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 10)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Cancérogénicité** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité pour la reproduction** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** *Peut irriter les voies respiratoires.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

CAS: 79-21-0 acide peracétique

LC50/ 96h 1,1 mg/l (*Lepomis macrochirus*)

EC50/ 48h 0,73 mg/l (*Daphnia magna*) (US-EPA)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

OECD 301 E:
Facilement biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.
log Pow: -0.52

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** *Non applicable.*

· **vPvB:** *Non applicable.*

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 12)

Date d'impression : 18.12.2024

Révision: 18.12.2024

Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 11)

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux sans traitement préliminaire (station d'épuration biologique).

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Les ingrédients tensioactifs dans ce produit sont biodégradables en accord avec le règlement 648/2004/CE.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

· **Produit de nettoyage**

recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **DOT, ADR, IMDG, IATA**

UN3149

(suite page 13)

Date d'impression : 18.12.2024


Révision: 18.12.2024

Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 12)

- **DOT** Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixtures, stabilized
- **ADR** UN3149 PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG, IATA** HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED

- **DOT**
- 
- **Classe** 5.1 Matières comburantes.
- **Label** 5.1, 8
- **Classe** 5.1 Matières comburantes.
- **Étiquette** 5.1+8
- **Class** 5.1 Matières comburantes.
- **Label** 5.1/8
- **Class** 5.1 Matières comburantes.
- **Label** 5.1 (8)
- **DOT, ADR, IMDG, IATA** II
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Marine Pollutant:** Oui
- Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières comburantes.
- **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 58
- **No EMS:** F-H,S-Q
- **Segregation groups** (SGG16) Peroxides
- **Stowage Category** D
- **Stowage Code** SW1 Protected from sources of heat.
- **Segregation Code** SG16 Stow "separated from" class 4.1
SG59 Stow "separated from" SGG14-permanganates
SG72 See 7.2.6.3.2.

- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

- **DOT**
- **Quantity limitations** On passenger aircraft/rail: 1 L
On cargo aircraft only: 5 L

(suite page 14)

Date d'impression : 18.12.2024

Révision: 18.12.2024

Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 13)

· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3149 PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ, 5.1 (8), II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15 Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement**

Danger

· **Mentions de danger**

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

(suite page 15)

Date d'impression : 18.12.2024

Révision: 18.12.2024

Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 14)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO

E1 Danger pour l'environnement aquatique

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

100 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

200 t

· RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

CAS: 7722-84-1 | peroxyde d'hydrogène en solution

Valeur limite: >12–≤35 % | ≥10–<35%

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 7664-93-9 | acide sulfurique

3

(suite page 16)

Date d'impression : 18.12.2024

Révision: 18.12.2024

Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 15)

 · **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

CAS: 7664-93-9 | acide sulfurique

3

 · **Prescriptions nationales:**

 · **Indications sur les restrictions de travail:**

Classe	Part, en %
11	10,0

 · **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

 · **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

 · **Contact:**

Wim Lampaert

Ms Chemistry

 · **Date de la version**

précédente:

18.12.2024

 · **Numéro de la version**

précédente:

1.00

 · **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 17)

Date d'impression : 18.12.2024

Révision: 18.12.2024

Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Nom du produit: INDAL PERACID 50

(suite de la page 16)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1

Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D

Org. Perox. G: Peroxydes organiques – Type G

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par
rapport à la version
précédente**